

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quatorzième séance – Lundi 20 septembre 2021, à 20 h 35

**Présidence de M. Amar Madani, président**

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Roxane Aubry*, *MM. Simon Brandt*, *Timothée Fontolliet*, *Yves Herren*, *M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel*, *M. Nicolas Ramseier* et *M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, maire, *M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs, et *M<sup>me</sup> Christina Kitsos*, conseillère administrative.

### CONVOCATION

Par lettre du 8 septembre 2021, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour lundi 20 septembre 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1450 A/B)<sup>1</sup>.

*Suite du premier débat*

**Le président.** Nous poursuivons notre débat sur les comptes 2020 de la Ville de Genève.

**M. Jean-Luc von Arx** (PDC). Bonsoir, Mesdames et Messieurs! Pour reprendre le débat sur les comptes 2020, juste un bref rappel. A année exceptionnelle, résultat exceptionnel, pourrait-on dire. Effectivement, l'année 2020 a été tout à fait particulière en raison de plusieurs faits.

---

<sup>1</sup> Rapports, 1927.

Le premier, c'est qu'il y a eu un changement assez important au sein du Conseil administratif, puisqu'il a été renouvelé pour plus de la moitié de ses membres entre la première et la deuxième partie de l'année. Ce sont donc des comptes qui présentent les résultats à la fois de l'ancienne équipe et de la nouvelle équipe du Conseil administratif, élue au printemps et entrée en fonction au mois de juin pour les six derniers mois de l'année.

Deuxièmement, comme vous le savez tous, cette période a été marquée par le Covid-19 à partir de mars 2020, ce qui a énormément impacté ces comptes. Impacté pourquoi? Parce que le Conseil municipal, ainsi que le Conseil administratif, ont décidé de pallier les problèmes en intervenant de la manière la plus efficace possible auprès de la population face à la crise sanitaire: cela s'est fait sur le plan de l'économie, du sport, de la culture, des loyers de la Gérance immobilière municipale (GIM) – c'est-à-dire des bâtiments de la Ville de Genève – et de l'aide aux sans-abri, bien entendu, qui étaient aussi victimes de la crise sanitaire.

Je mentionnerai encore les bons d'achat solidaires, qui ont représenté un investissement massif fait par la Ville de Genève en collaboration avec des entreprises locales genevoises, afin que notre municipalité puisse continuer non seulement à avoir des bénéficiaires, mais aussi à faire marcher l'économie. La Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) a elle aussi été partie prenante de cette opération visant l'économie et les entreprises.

Bref, vous comprendrez pourquoi le déficit se monte, sauf erreur, à plus de 48 millions de francs – j'ai entendu évoquer le montant de 47,1 millions de francs, mais dans les comptes que nous avons votés figure une somme encore plus importante qui s'élève à 48,4 millions francs. Ce résultat impacte évidemment la Ville de Genève par rapport aux années à venir. Je crois que c'est le déficit le plus important que le Conseil administratif ait présenté depuis de nombreuses années. Ces chiffres montrent cependant que nous avons assumé au mieux de nos possibilités toutes les situations relevant de la Ville: les prestations, l'aide aux citoyens et toutes les opérations qu'il a fallu assumer.

Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien – qui sera très bientôt appelé Le Centre – votera les comptes 2020 au lieu de s'abstenir. Nous pensions d'abord nous abstenir, parce que nous attendions des réponses à des questions que nous avons posées. Or ces réponses, nous les avons obtenues. Je précise d'ailleurs, comme l'a fait d'emblée la rapporteuse générale, que l'étude des comptes est un exercice très compliqué et délicat, d'abord à cause de leur présentation assez exécrable, dirais-je, avec la nouvelle méthode MCH2, comme on l'appelle – je ne vous traduirai pas ce que ça veut dire exactement... Il y a aussi le processus des questions et réponses: lorsque les commissaires posent des questions, ils obtiennent des réponses mais, si une réponse n'est pas satisfaisante, ils restent sur

leur faim avec leur question. Cela arrive quelquefois, et même trop souvent. Je tiens quand même à remercier moi aussi les collaborateurs de la Ville de Genève, qui se sont armés de patience pour répondre à toutes nos questions. Ainsi, Le Centre – le Parti démocrate-chrétien – votera les comptes 2020 de la Ville de Genève.

**M. Denis Ruyschaert** (Ve). Bonjour et merci, Monsieur le président! Voici la position verte sur les comptes 2020 de la Ville de Genève. Il y a deux manières d'analyser les comptes. La première, comptable et négative, cherche à déterminer si les dépenses effectuées ne sont pas entachées d'erreurs. Sous cet angle, on nous a diligemment donné toutes les explications et tous les documents demandés. Les cinq départements ont fait preuve d'ouverture, de pédagogie et de transparence. Chaque département nous a démontré avec professionnalisme que l'argent avait été dépensé à bon escient, de manière rigoureuse et efficiente. De ce point de vue, nous n'avons donc aucune raison de ne pas approuver les comptes 2020.

Notons tout de même, comme l'a dit mon préopinant, que le modèle comptable harmonisé 2 MCH2 présente des lignes compliquées à comprendre, qui défient la raison et nécessitent à chaque fois des éclaircissements de la part de l'administration. Nous nous élevons contre cette manière de nous présenter les comptes imposée par le Canton, car elle privilégie l'opacité. Cette situation a été aggravée en 2020 par la réorganisation des départements entre deux législatures et la crise du coronavirus.

Nous avons aussi une seconde manière d'approuver les comptes. Elle consiste à analyser si la Ville a agi pour répondre aux besoins de sa population par rapport au budget et aux crédits budgétaires supplémentaires acceptés en cours d'année. Sur ce plan, les Verts saluent la réactivité de la Ville et de son personnel pour répondre à la situation exceptionnelle due à la pandémie de coronavirus, qui a engendré une crise sociale et économique à la fois soudaine, longue et grave. Une situation sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale!

La Ville a répondu de manière diligente, coordonnée entre les départements et adéquate basée sur trois piliers interdépendants: atténuer la détresse sociale et des sans-abri, soutenir la culture, préserver le tissu économique local. Notre municipalité a pris ses responsabilités en tant que ville principale du canton, à l'épicentre de ce triptyque.

Les mesures contre le coronavirus prises par le Conseil administratif et le Conseil municipal ont conduit à des dépenses d'environ 57 millions de francs, dont 40 millions de francs pour le soutien à l'économie. La plupart de ces crédits ont été votés à l'unanimité par le Conseil municipal. A ces 57 millions de francs

de dépenses s'ajoute la perte de 21 millions de francs liée à la forte dépréciation des actions de la Banque Cantonale de Genève (BCGe) détenues par la Ville. Au total, cela fait 78 millions de francs et cela explique que la Ville soit dans le rouge pour 2020.

Ces deux événements exceptionnels s'inscrivent dans le contexte plus général de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) pour les entreprises, qui plombe les comptes de la Ville de Genève d'environ 50 millions de francs par an, au bénéfice essentiellement des grandes entreprises. C'est vraiment une diminution de 50 millions de francs par an, comme on nous l'a expliqué plusieurs fois tout au long de l'année en commission des finances; il est quand même important de rappeler ce chiffre.

La réserve conjoncturelle, dotée de 100 millions de francs depuis 2018, joue son rôle pour affronter les difficultés de l'exercice 2020. L'agilité de l'action de la Ville en général – et dans le domaine de l'économie en particulier, notamment avec les gratuités d'utilisation accordées et les bons d'achat solidaires – a été largement saluée, même dans le magazine *Blick* en Suisse allemande. Pourtant, la Suisse allemande n'est pas forcément la première à nous féliciter, d'habitude!

Cette agilité générale a détonné à côté de la lenteur du Canton, voire de la Confédération, dans des domaines qui sont pourtant de leur ressort, à savoir l'exclusion, la culture et l'économie. Au lieu de livrer sa population en otage pour cause d'arbitrage politique lent au niveau cantonal et fédéral, la Ville a agi avec justesse, montrant son sens de l'anticipation et une réelle vision. Le bien-être de la population genevoise ne peut pas être la variable ajustable de tractations politiques déconnectées de la réalité qui ont lieu aux échelons supérieurs.

Marquée par des besoins sociaux pressants, l'année 2020 est aussi celle d'avancées vers la transition écologique, avec la création d'une délégation dédiée à cette problématique: la Délégation à la transition écologique.

Par ailleurs, la Ville a réussi à élever le niveau de ses investissements à 139 millions de francs, par rapport à une jauge initiale fixée à 130 millions de francs. Ces investissements sont importants en période de taux bas, en particulier parce que l'on sait que beaucoup de bâtiments de la Ville sont des passoires énergétiques et qu'il y a urgence climatique. Sur un plan pragmatique, la Ville a soutenu vingt-trois projets liés à l'urgence climatique et à la transition écologique, dont quinze qui contribuent à la réduction des gaz à effet de serre. Des efforts ont aussi été réalisés pour arrêter la bétonisation et commencer la revégétalisation – une ambition qui s'inscrit évidemment dans une logique de long terme. En outre, la crise du coronavirus a donné l'opportunité de promouvoir la mobilité douce, et tout particulièrement les vélos, avec la création d'un réseau étendu de pistes cyclables cohérent en ville.

En conclusion, au vu des dépenses maîtrisées et voulues par l'ensemble du Conseil municipal, au vu des actions efficaces menées à bien dans ce contexte extraordinaire contre l'exclusion sociale et pour maintenir le tissu économique local, au vu de l'engagement concret de notre municipalité dans la transition écologique, nous, les Verts, approuvons les comptes 2020 de la Ville de Genève.

J'ajouterai encore quelques mots sur un sujet assez intéressant. Il est vrai que nous avons été très contents d'avoir pu maintenir les subventions des associations sur décision du Conseil administratif. Cela nous paraît important, parce que cela permet certainement à ces associations de survivre, tout en favorisant l'extension des politiques de la Ville dans différents domaines. Nous nous interrogeons sur la proposition de restitution des subventions qui n'auraient pas été dépensées, mais nous aimerions avoir quelques informations supplémentaires sur ce que cela signifie. En effet, les grandes institutions qui reçoivent les plus grosses subventions étant l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et le Grand Théâtre, il serait intéressant de savoir si le Conseil administratif souhaite récupérer une partie de l'argent de ces prestataires.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Pour le Parti libéral-radical – et pour toute la population, d'ailleurs – l'année 2020 a bien sûr été marquée par la pandémie mondiale, ainsi que par la crise économique et sociale engendrée par cette pandémie. L'exercice 2020 relève donc d'une situation extraordinaire, avec des mesures de protection de la population contre le coronavirus qui se sont malheureusement traduites par la fermeture de commerces et, pour la Ville, par la suspension de programmes culturels, de concerts, de représentations théâtrales, de la Fête des promotions pour les enfants, de la Fête de la musique et de bien d'autres événements culturels et sportifs destinés à tous les publics, y compris les activités organisées par notre commune pour les aînés.

La difficulté, pour traiter les comptes 2020, c'est qu'on se trouve en fait à cheval entre deux législatures. Il est donc difficile de reprocher au Conseil administratif actuel des dépenses qui auraient été faites ou engagées par le gouvernement précédent. De plus, les départements ont changé. Le département actuel de la culture et de la transition numérique était précédemment le département de la culture et du sport – mais le sport est passé désormais dans un autre département, ce qui rend la lecture des comptes assez difficile.

Ces comptes 2020 ont bien évidemment été impactés par la conjoncture sanitaire. Il y a eu des charges extraordinaires de plus de 36,5 millions de francs et moins de rentrées, sauf en matière de recettes fiscales qui, elles, ont étonnamment augmenté. A cause du Covid-19, les autorités fédérales ont pris des décisions qui ont contraint les collectivités publiques à adapter leurs prestations et à mettre en place les plans de protection requis.

Quand on traite du budget, on dit que c'est une autorisation de dépense. «Vous verrez bien les dépenses effectives lorsque vous recevrez les comptes», nous dit-on. Mais il faut bien reconnaître que les comptes de l'année 2020, au vu de la transition entre deux législatures et de la situation sanitaire, sont extrêmement difficiles à déchiffrer.

Néanmoins, on sait que les comptes de la Ville de Genève sont parmi les plus déficitaires de toutes les communes du canton. Un article qu'on a pu lire dans la *Tribune de Genève* montrait qu'étonnamment, malgré le Covid-19 et la RFFA, beaucoup de municipalités étaient restées dans les chiffres noirs en 2020. En effet, il y a eu dans ces communes un ralentissement de la vie locale – notamment au niveau culturel – induit par la pandémie, ce qui a permis à plusieurs d'entre elles de ne pas dépenser certaines sommes. De ce fait, la plupart des communes genevoises ont eu d'excellents résultats comptables pour 2020. Seule exception: la Ville de Genève, qui présente un déficit de 47 millions de francs au lieu des 19,8 millions prévus au budget.

Evidemment, le Parti libéral-radical reconnaît que la Ville de Genève se trouve dans une situation différente de celle des autres communes du canton. D'abord, il y a eu une augmentation des personnes dans le besoin et des personnes les plus précarisées, qui se sont à peu près toutes retrouvées au centre-ville. Pour notre municipalité, ce fut une tâche supplémentaire que de trouver des solutions et d'augmenter ses capacités d'accueil. Vous vous rappelez que la caserne des Vernets avait d'ailleurs été ouverte pour cela, Mesdames et Messieurs. Il a donc fallu trouver des ressources supplémentaires pour assurer l'hébergement d'urgence, qui a été presque entièrement à la charge de notre commune, alors qu'on sait que l'aide individuelle est du ressort du Canton. Certes, l'Association des communes genevoises (ACG) a finalement octroyé à la Ville 1 million de francs – un petit million – pour l'hébergement d'urgence mais, comme l'a rappelé M. Sormanni, c'était une misère et cela n'a bien sûr pas suffi.

La Ville de Genève s'est donc retrouvée avec des charges beaucoup plus élevées que prévu – je ne parle pas ici du traitement du personnel qui, je le rappelle, représente près de 41% du montant global du budget et qui n'a pas été modifié. Il y a eu 6,6 millions de francs d'augmentation pour la petite enfance et plus de 2 millions de francs d'augmentation pour la culture en raison des fermetures engendrées par la première vague du Covid-19. En fait, l'augmentation des charges est due en grande partie à la baisse du cours des actions de la BCGe – cela représente une diminution de 21,4 millions de francs – et également aux loyers de la GIM qui n'ont pas été perçus. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que la Ville avait accordé des facilités aux locataires de locaux commerciaux, afin qu'ils n'aient pas à payer leur loyer et soient ainsi aidés par la commune – heureusement, car cette mesure a sans doute évité que certains commerces ne fassent faillite et ne doivent fermer.

La Ville a aussi accordé des subventions. On s'en souvient: les bons d'achat solidaires représentent 6 millions de francs qui s'ajoutent aux dépenses. Cette opération a été un succès, puisqu'elle a généré 24 millions de francs de chiffre d'affaires et des prestations gratuites. Des suppressions de taxes à hauteur de 5,9 millions de francs ont été accordées pour l'occupation de l'espace public et l'exonération de loyer de locaux commerciaux de la GIM revient à près de 4 millions de francs. Le Parti libéral-radical a toujours approuvé le soutien à l'économie et a même encouragé le Conseil administratif à entreprendre des démarches pour soutenir notre tissu économique. Nous rappelons par ailleurs que le système des bons d'achat solidaires avait été initialement prévu dans la motion urgente M-1575 déposée par l'Entente, c'est-à-dire par le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical.

Le Parti libéral-radical approuve donc les actions qui ont été menées et félicite même le Conseil administratif pour sa gestion durant cette crise, notamment dans le domaine culturel où, il faut le relever, les artistes – pas tous, mais en tout cas une partie des artistes qui avaient des contrats avec la Ville ou qui occupaient des bâtiments propriété de la Ville – ont pu continuer à être payés et à recevoir les subventions promises. Même si les spectacles ont été supprimés, ils ont été payés et ils ont reçu leurs subventions. Il y a aussi eu des repas distribués aux plus démunis. On peut saluer toutes ces démarches.

En revanche, certaines politiques sont désapprouvées par le Parti libéral-radical. Rappelons que notre parti avait refusé le budget 2020 car, une fois encore, le Conseil administratif ne montrait aucune disposition à faire des économies structurelles. Nous sommes bien évidemment conscients que ce n'était peut-être pas le meilleur moment, durant la pandémie de Covid-19, pour réduire la dette de la Ville ou entreprendre des économies structurelles.

On peut cependant s'étonner, alors que nous étions dans une situation de crise, qu'il ait fallu déboursier 6,5 millions de francs supplémentaires pour la gestion des crèches durant la pandémie de Covid-19. Presque toutes les crèches ont été fermées! Bien évidemment, les frais de fonctionnement continuaient à courir sans que l'on ait de rentrées, puisque les parents ne payaient plus. Mais on peut se demander s'il était judicieux pour la Ville de compenser les 20% manquants par rapport à l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail (RHT) correspondant aux 80% du salaire, les indemnités RHT normalement versées par le Canton ayant été refusées par celui-ci au personnel de la petite enfance et partiellement compensées par une aide de la Confédération. On peut se dire que la Ville a été extrêmement généreuse... Mais enfin, tout ça rallonge quand même la dette de notre commune!

Je passe au Service Agenda 21 – Ville durable, qui est une sorte de boîte noire contenant des millions de francs, alors que les actions menées dans ce cadre ne

sont pas toujours très convaincantes, vu le programme de lutte contre le réchauffement climatique présenté à la commission des finances. Nous sommes bien sûr favorables à ces actions, mais certaines ne nous ont pas du tout convaincus.

La gestion financière des rénovations n'a pas toujours été bien budgétée non plus. Le Conseil administratif revient sans arrêt avec des demandes de crédits supplémentaires! Bien entendu, on ne peut pas faire grief à la Ville des dépenses engagées pour l'entretien des routes, puisque l'Etat de Genève ne veut pas lui faire la ristourne de 10 millions de francs qui, de droit, devrait lui revenir.

On a donc des comptes 2020 avec des chiffres rouges, ce qui devrait nous obliger à réfléchir et à faire des choix, même si nous sommes bien conscients que cette année de pandémie a été tout à fait particulière. Nous pensons qu'il faudrait notamment mutualiser certains services et prestations avec les autres communes, entre autres les activités de loisirs qui devraient redevenir comme avant, lorsqu'elles dépendaient du Service des loisirs de la jeunesse du Canton; il s'agissait donc d'une compétence cantonale. Mais on a l'impression maintenant que c'est à chaque commune – et principalement à la nôtre – d'en payer le prix. Il faudra aussi réfléchir aux mesures qu'on veut appliquer à l'avenir. On entend dire que certains veulent limiter la circulation en ville à 30 km/h – mais avant d'adopter des mesures pareilles, il faudra étudier les impacts économiques que peut avoir une telle décision.

Enfin, il faut peut-être se dire qu'on ne peut pas avoir toujours plus de prestations sans penser à leur financement. Par exemple, beaucoup rêvent de reprendre l'ancienne Comédie pour en faire une maison pour les migrants; on parle aussi de municipaliser les crèches, d'acheter le domaine des Feuillantines ou encore, tout récemment, d'exercer le droit de préemption de la Ville sur un terrain devant être acheté par une autre personne. Il s'agirait plutôt, à la faveur des réflexions futures, de penser à faire venir sur le territoire municipal des habitants aux revenus élevés, afin de nous laisser présager de nouvelles rentrées fiscales indispensables pour maintenir les prestations culturelles, sportives et sociales qui sont très développées, dans notre commune. Si on veut pouvoir les maintenir, voire les augmenter, eh bien, il faut aussi penser à leur financement! On ne peut pas sans arrêt augmenter les logements sociaux déjà excédentaires en ville de Genève, alors qu'ils peuvent être construits dans d'autres communes également.

Je mentionne à présent un autre point sur lequel nous aimerions engager une réflexion: le saupoudrage et le saucissonnage des subventions. Bien entendu, il faut prioriser les aides à nos communiers dans le besoin et à ceux qui souffrent de la crise, mais on sait qu'il y a des subventions accordées par saucissonnage qui finissent par représenter des sommes importantes.

J'aimerais aussi que nous nous interroguions sur la RFFA. Cette réforme fiscale des entreprises a-t-elle réellement impacté les comptes 2020? La RFFA a

sûrement eu un impact, mais lequel? Il est impossible à chiffrer, pour le moment. Le magistrat M. Gomez nous a dit que le déficit de la Ville pour 2020 était en grande partie lié à la RFFA et qu'il serait même estimé à 50 millions de francs. Or les auditions auxquelles nous avons procédé en commission des finances montrent que la perte liée à la RFFA, annoncée à un peu plus de 49 millions de francs, ne pourra être mesurée que d'ici à deux ans – et encore, car cette perte restera en fait un montant inconnu. En effet, en raison du changement de système de taxation en faveur d'une quasi-exonération de l'impôt sur le capital, il sera impossible de connaître l'effet réel de la RFFA, puisque l'année 2020 n'est pas taxée selon deux systèmes à la fois. Pour cette raison, je le répète, il sera difficile d'avoir des données comparatives.

Par conséquent, il est un peu facile de justifier le déficit de la Ville en donnant pour explication le nouveau système d'imposition RFFA! C'est peut-être plutôt un oreiller de paresse pour ne pas forcément penser à comment gérer de manière plus efficiente l'argent public dans notre commune.

Une bonne partie des comptes 2020 sont basés sur des estimations, tant pour la RFFA que pour les recettes fiscales. Sur ce plan, il est difficile pour le moment d'évaluer les conséquences du Covid-19. Les estimations actuelles montrent que les recettes fiscales augmentent; elles ont été supérieures de 29 millions de francs à ce qui avait été prévu au budget. En réalité, elles ont augmenté de plus de 41 millions de francs pour les personnes physiques, mais il est vrai qu'elles sont inférieures aux prévisions à hauteur de 12 millions de francs pour les personnes morales, c'est-à-dire les entreprises. Si on fait le calcul, il reste toujours une augmentation des recettes fiscales de près de 30 millions de francs.

Quant aux investissements, ils ont aussi été supérieurs à la jauge fixée, puisqu'on les avait prévus dans le budget à 130 millions de francs et qu'il y a eu en 2020 pour 139,4 millions de francs d'investissements – donc presque 10 millions de francs de plus que le montant budgété. On peut tout de même s'interroger: les chantiers ont été arrêtés pendant des mois; comment se fait-il que cette hausse des investissements...

**Le président.** Attendez, Madame la conseillère municipale. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le port du masque est obligatoire!

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* Mais pas quand on parle?

*Une voix.* Non, le président ne parlait pas de M<sup>me</sup> Roulet!

**Le président.** Poursuivez, Madame.

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* Alors que la plupart des chantiers ont été arrêtés, on peut s'étonner ou s'inquiéter que la hausse des investissements soit de presque 10% pour l'année 2020. Bon, on voit bien que, pour M. Gomez, plus on dépense dans les investissements, mieux c'est, en quelque sorte! Selon cette vision un peu keynésienne, l'augmentation des investissements n'est pas un problème. Evidemment, l'augmentation des investissements n'est pas la même chose que l'augmentation des dépenses, mais on peut quand même signaler que l'exercice 2020 a été marqué par des investissements records. Alors que la limite de 130 millions de francs avait été votée par le Conseil municipal au budget 2020, le Conseil administratif a décidé de hausser la jauge des investissements à 180 millions de francs dans le budget 2021. Là, étrangement, on n'est pas allés puiser dans la réserve conjoncturelle pour éponger ces dépenses excédentaires... On semble oublier que ces dettes, il faudra les rembourser et que ce seront les générations futures qui en paieront le prix!

En résumé, le déficit dans les comptes 2020 se monte à 47,1 millions de francs au lieu des 19,8 millions de francs initialement prévus au budget – un budget de près de 1,2 milliard de francs, je le rappelle. Il est vrai que c'est un déficit autorisé, puisqu'avec l'introduction de la RFFA la Ville est autorisée à avoir un déficit sur une période de cinq ans.

Cependant, il faut se demander en quoi consiste la réserve conjoncturelle dont certains se servent pour affirmer qu'on a finalement moins de déficit que prévu. La réserve conjoncturelle n'a rien à voir avec la politique de frein à l'endettement établie par la Confédération, votée en 2001, acceptée par plus de 80% de la population et mise en application en 2003. Là, on est dans une vraie politique fédérale de frein aux dépenses.

Or ce n'est pas du tout le même cas de figure avec la réserve conjoncturelle de la Ville, cette dernière n'ayant jamais appliqué de politique de frein aux dépenses. On prétend pouvoir diminuer sa dette, mais ce n'est pas en pratiquant une politique de prudence ni de frein aux dépenses que ça se fait! Au contraire! Alors que la Confédération s'est montrée plutôt moins dépensière, notre commune, dont le revenu n'est pas si mauvais grâce aux rentrées fiscales et au négoce, continue à dépenser de manière exponentielle dans son budget de fonctionnement et son budget d'investissement – et cela, sans rapport avec l'augmentation de sa population – en octroyant toujours plus de prestations qui n'améliorent pas nécessairement la vie des citoyens genevois. Pour ce gouvernement, il semblerait que plus on dépense, mieux c'est!

J'en reviens à la réserve conjoncturelle. De quoi s'agit-il? Sa constitution a été votée en 2017. Elle avait pour but de doter la Ville de Genève d'une politique

financière permettant d'anticiper les variations conjoncturelles pour amortir les moins-values fiscales liées à la RFFA et stimuler les économies budgétaires. Cela devait permettre à la Ville, en cas d'exercice déficitaire, de se servir dans cette réserve pour éponger les pertes réalisées. C'est d'ailleurs ce qu'on fait avec les comptes 2020: on nous dit qu'ils sont déficitaires de 47,1 millions de francs, mais qu'il suffit d'aller chercher 30 millions de francs dans la réserve conjoncturelle pour ne laisser que 17,1 millions de francs de déficit. On aurait tout aussi bien pu décider d'y puiser 47,1 millions de francs pour donner l'illusion que la Ville est exemblaïre et qu'elle n'a pas un seul franc de déficit!

Mais comment est alimentée la réserve conjoncturelle? Par des économies? Par des mesures de frein à l'endettement? Non, pas du tout! En fait, ce sont des écritures comptables qui n'ont aucun impact sur les comptes. En effet, dans le projet de délibération PRD-132, on lit à l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la commune Ville de Genève: «La création ou la dissolution de la réserve ainsi que les alimentations et les prélèvements sur la réserve n'ont pas d'impact sur le compte de fonctionnement. Ces écritures comptables s'effectuent lors de la clôture des comptes annuels, au niveau du compte de la fortune nette. Le résultat ressortant du compte de fonctionnement (ou du budget de fonctionnement) n'est jamais impacté par les mouvements sur la réserve.»

Par conséquent, ce sont juste des écritures comptables qu'on peut moduler en augmentant l'estimation de la fortune nette de la Ville. Par exemple, on augmente la valeur des biens immobiliers, on dit qu'on a davantage d'argent, et puis on peut dépenser plus... Moi, ça me fait curieusement penser à la planche à billets aux USA, quand les Américains veulent avoir plus d'argent dans les caisses! Faire croire qu'on a pu ramener le déficit de 47,1 à 17,1 millions de francs après ce prélèvement de 30 millions dans la réserve conjoncturelle, c'est donc de la poudre de perlimpinpin!

Telle est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical désapprouve les comptes 2020 de la Ville de Genève. Ce n'est pas qu'à l'étude de ces comptes le Parti libéral-radical ait pu trouver une falsification des chiffres comptables. Il y a juste le Fonds Zell qui, pour nous, reste encore un peu problématique. Mais nous ne pouvons pas considérer que les comptes 2020 aient été trafiqués. Non, ce n'est pas ça! Nous considérons toutefois que le Parti libéral-radical n'a pas à faire seulement un travail d'expert-comptable ou de vérificateur des comptes. Nous sommes aussi des politiciens et ces comptes doivent permettre d'ouvrir un débat plus large, une réflexion politique sur la gestion des deniers publics.

J'aimerais d'ailleurs vous dire à cet égard, Mesdames et Messieurs, que lorsque le Grand Conseil traite des comptes du Canton il introduit deux approches: l'approche comptable à proprement parler, où les élus font les vérificateurs des comptes, et l'examen de la gestion des finances publiques. Or c'est

sur cette gestion des finances publiques que le Parti libéral-radical aimerait que ce plénum s'interroge; c'est sur ce plan-là que nous aimerions vous transmettre nos doutes et nos inquiétudes. En effet, nous avons l'impression que les budgets de la Ville ne montrent aucune envie de la part de l'exécutif de se montrer moins dépensier. Au contraire, dès l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif, on a observé une certaine propension à l'ouverture de nouveaux postes et à la promesse de nouvelles prestations.

C'est pour toutes ces raisons que le Parti libéral-radical refusera les comptes 2020, même s'il reconnaît que le Conseil administratif a plutôt bien géré la crise du Covid-19 et permis, entre autres, que les milieux culturels – pas tous, mais en tout cas les artistes et les institutions qui dépendaient des subventions de la Ville – puissent continuer à travailler. Il a également réussi, à travers plusieurs actions soutenues par le Conseil municipal, à aider la population et les entreprises et à sauver le tissu économique genevois, en quelque sorte.

Ces comptes présentent donc un déficit de 47,1 millions de francs qui a été ramené à 17,1 millions de francs après une sorte de tour de passe-passe basé sur des écritures comptables. Je le répète une fois encore, c'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical n'approuvera pas les comptes 2020 de la Ville de Genève. Merci pour votre attention.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole. Il reste M<sup>me</sup> Brigitte Studer, MM. Vincent Schaller, Maxime Provini, Olivier Gurtner, Daniel Sormanni, Alfonso Gomez et Sami Kanaan.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Chères et chers collègues, comme plusieurs intervenants l'ont souligné, 2020 a été une année bien particulière, notamment en raison du changement de Conseil administratif: cinq mois avec l'ancien exécutif, sept mois avec le nouveau – et cela, sur la base d'un budget établi par l'ancien. Nous traitons donc ici de comptes de transition. Il y a eu aussi les répercussions de la RFFA, déjà largement évoquées ce soir. De plus, c'était la première année de Covid-19, avec toutes les répercussions que la crise a impliquées. 2020 fut donc une année extraordinaire à vivre et bien particulière aussi pour l'analyse des comptes.

Le nouveau Conseil administratif a très rapidement fait face aux défis posés par le Covid-19. Selon Ensemble à gauche, son adaptation à sa nouvelle fonction et à cette nouvelle réalité a été très adéquate, dans l'ensemble. Il fallait faire face aux répercussions directes de la pandémie, telles que les fermetures et annulations

d'événements. Il y avait aussi des décisions à prendre et des choix à faire, par exemple de renoncer à certaines rentrées financières liées aux loyers commerciaux et aux taxes des terrasses dans l'espace public.

De plus, il y a eu des dépenses supplémentaires à programmer. Dans un tout premier temps, c'était pendant que le Conseil municipal ne se réunissait pas; mais dans un deuxième temps, ces choix nous ont été soumis et je rappelle qu'ils ont étonnamment été votés à la quasi-unanimité, même si ça n'en a pas l'air aujourd'hui. A plusieurs reprises, nous avons voté des soutiens au niveau économique ou culturel qui ont été acceptés par tout le monde, c'était extraordinaire!

L'étude des comptes 2020 par département a montré que les répercussions de la crise due au Covid-19 étaient très différentes selon les services et les départements. Je les appellerai encore par leur ancienne dénomination, puisque c'est sous celle-là qu'ils figurent dans la brochure des comptes 2020.

Le département des finances et du logement a assuré un appui efficace aux acteurs économiques et a cherché à être subsidiaire à la Confédération et au Canton, qui ne se dépêchaient pas d'attribuer des fonds pourtant décidés. La Ville a été proactive pour identifier les laissés-pour-compte et formuler des appuis spécifiques là où c'était possible. Il y a eu aussi l'action des bons d'achat solidaires. Il était important, dans cette conjoncture, que la Ville décide de soutenir les commerces et renonce à des rentrées financières, ce qui, par définition, diminuait d'autant ses possibilités financières. Il fallait être à l'écoute pour identifier les besoins, il fallait s'adapter à une nouvelle réalité et le département des finances et du logement l'a fait.

Je passe au département des constructions et de l'aménagement. En fait, à l'exception d'une brève interruption des chantiers, le travail de planification et les travaux de réalisation ont pu continuer durant la majeure partie de l'année. Nous tenons à relever que, selon nous, en période de crise les investissements jouent un rôle encore plus important que d'habitude, car ils participent d'une politique anticyclique – sans compter les nombreux défis déjà évoqués par rapport à l'environnement et au changement climatique, bien sûr. Ce qu'on a pu observer en regardant les comptes, c'est qu'il faudrait pouvoir mieux distinguer entre ce qui relève de l'entretien des bâtiments propriété de la Ville – donc du fonctionnement – et ce qui relève de l'investissement, dans le cas de projets de rénovation plus conséquents. Il nous a semblé que cette distinction n'était pas toujours évidente.

Au bilan du département de la culture et du sport, malgré une année 2020 très particulière et des fermetures encore plus conséquentes qu'ailleurs dans ces deux domaines, il faut mentionner l'ouverture du Pavillon de la danse et la Nouvelle Comédie. Dans un premier temps, celle-ci n'a pu organiser que certaines activités internes, mais elle s'est bien préparée au lancement plus officiel qui a eu lieu

lors de son inauguration, reportée au mois d'août 2021. La Ville a pu proposer un soutien important dans ce contexte.

Là encore, des décisions ont rapidement été prises, notamment celle de maintenir les subventions dans les domaines de la culture et du sport, mais également du social. Je pense que c'était une décision très importante, parce que les associations ont des loyers à assumer, elles ont aussi parfois des salaires à verser ou des engagements bénévoles à maintenir. Décider le maintien des subventions permettait la survie de ces associations, même dans une période où elles ne pouvaient pas réaliser leurs activités comme prévu – ce qui était sûrement fort frustrant pour beaucoup d'entre elles, d'ailleurs. Nous avons également pu constater une différence entre les acteurs et actrices culturel-le-s salarié-e-s, en particulier dans le théâtre et la danse, et la situation bien plus difficile des acteurs et actrices indépendant-e-s, notamment dans la musique et les arts visuels.

A deux reprises, en acceptant les propositions PR-1430 et PR-1447, le Conseil municipal a voté des crédits budgétaires supplémentaires permettant d'apporter un soutien financier important à la culture. Là encore, ces crédits ont été largement soutenus par quasiment tous les groupes au sein de ce plénum. Il reste une fragilité à prendre en considération: c'est que beaucoup d'acteurs et d'actrices ont préparé en 2020 des spectacles, des représentations, des projets divers qui ont été reportés et se superposent maintenant à la saison en cours. Il faudra veiller, au niveau de la programmation, à ce qu'il soit possible de tout réaliser et voir comment le public suivra.

Nous avons par ailleurs appris – plutôt dans le domaine du sport – que les fermetures ont eu des conséquences pour certains jeunes qui ont plus ou moins arrêté leurs activités sportives. Il faut donc être attentifs à ce qu'ils puissent les reprendre.

Au niveau du département de la cohésion sociale et de la solidarité, on a beaucoup évoqué tous les défis liés au Covid-19 et à l'urgence sociale. Bien sûr, il fallait faire très vite – or faire très vite peut s'avérer moins économique que prévu. Il serait certes souhaitable que le Canton et l'ACG s'engagent davantage dans le social – on le dit depuis très longtemps – mais il y avait urgence et il fallait y répondre. La Ville a aussi dû apporter un soutien alimentaire aux plus démunis.

En ce qui concerne la petite enfance, les crèches étant fermées, les parents n'ont pas payé. Il me semble normal que la Ville ait accepté que les parents, déjà contraints de chercher des solutions pour garder leurs enfants, ne soient pas obligés de contribuer en plus au fonctionnement des crèches pour des prestations impossibles à fournir. Il est normal que la Ville ait assumé ça! Avec l'augmentation de la population et les nouveaux besoins sociétaux qui apparaissent chaque année, les prestations doivent se développer, on l'a vu. C'est notamment le cas

du secteur de la petite enfance, mais aussi du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).

Nous avons remarqué en examinant les comptes 2020 que le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire avait dû affronter, certains mois, une augmentation de 25% des personnes décédées. Or il a fallu prendre en charge toutes les cérémonies, ce qui a occasionné un très grand travail supplémentaire.

Enfin, il y a eu dans ce département toute une préoccupation autour des jeunes qui risquaient de se marginaliser, car ils n'avaient plus leurs réseaux habituels. Il faudra être très attentif à ce que cela n'aboutisse pas à des situations de rupture sociale.

Le département de l'environnement urbain et de la sécurité a assuré une présence très importante pendant les périodes de fermeture, notamment via le Service Voirie – Ville propre et la police municipale. Bien sûr, il y avait moins de manifestations et le travail des services municipaux a été modifié, là aussi.

J'aimerais souligner que l'année 2020 a impliqué des charges supplémentaires pour le personnel de la Ville. C'était une situation d'exception qui a demandé beaucoup d'adaptation et de flexibilité. A certains moments, il a fallu renoncer à prendre ses vacances, modifier ses horaires, changer d'activité et, pour certains, de lieu de travail. Beaucoup de métiers ont demandé un très grand investissement. Ensemble à gauche tient à remercier les fonctionnaires de la Ville pour leur engagement durant cette période difficile. Le Covid-19 a également imposé des changements dans l'organisation du travail: je pense notamment à l'introduction du télétravail. Un équipement de 1500 ordinateurs a été nécessaire, ce qui a impliqué un suivi et une formation de la part de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Une partie de ces nouvelles formes de travail pourra être maintenue, mais nous souhaitons que ce qui était alors une situation exceptionnelle soit examiné avec les partenaires sociaux, afin que ce soit intégré de manière normale et équitable dans les cahiers des charges.

Pour Ensemble à gauche, le déficit de la Ville dans les comptes 2020 doit être considéré comme normal pour une période exceptionnelle. On en a déjà parlé: Genève est une ville-centre. Elle a eu la chance en 2020 d'avoir un Conseil administratif particulièrement réactif et des services qui le suivaient dans ses décisions. On a vu aussi, durant cette année exceptionnelle, le rôle vraiment essentiel de la collectivité publique en période de crise. Pour toutes ces raisons, Ensemble à gauche acceptera les comptes 2020 de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

**M. Vincent Schaller** (UDC). Je serai beaucoup plus bref que mes préopinants. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous annonce que l'Union démocratique du centre n'approuvera pas les comptes 2020 de la Ville de Genève.

Notre groupe partage un constat général concernant l'effet de la crise du Covid-19 sur les finances des communes, un phénomène que nous ne pouvions pas anticiper au printemps 2020. Cette crise sanitaire a permis à de nombreuses communes en Suisse et à Genève – presque toutes, en réalité – de réduire leurs charges de façon substantielle et de finir l'année 2020 avec des comptes bénéficiaires, autrement dit dans les chiffres noirs. Il est vrai que des mesures extraordinaires ont souvent été engagées et ont entraîné des coûts correspondants, mais ces coûts ont été compensés par des économies encore plus importantes liées à l'arrêt de toutes les activités récréatives à la disposition de la population en temps ordinaire. En réalité, les communes se sont trouvées dans la même situation que les ménages privés, qui ont dû renoncer, le temps du confinement, au restaurant et aux voyages à l'étranger. En suspendant provisoirement leurs activités non essentielles, les communes sont parvenues à réaliser des économies.

Je me réfère à un article de la *Tribune de Genève* paru le 22 juin 2021 et intitulé «Les surprenants bénéfiques des communes genevoises», où l'on pouvait lire: «Malgré le Covid et la réforme de la fiscalité, beaucoup de municipalités restent dans les chiffres noirs en 2020.» Et pourtant, toutes ces communes avaient entamé l'année 2020 avec des budgets déficitaires, dans les limites prévues par la loi fédérale relative à la RFFA. Meyrin, Vernier, Grand-Saconnex, Onex, Lancy: toutes ces communes ont commencé l'année 2020 dans les chiffres rouges pour la terminer dans les chiffres noirs.

Et la Ville de Genève? Eh bien, en Ville de Genève, nous partons de tellement bas que, même en période de Covid-19, nous ne parvenons pas à terminer l'année avec des comptes à l'équilibre.

Mes préopinants ont rappelé plusieurs épisodes de la mauvaise gestion du Conseil administratif pendant l'année 2020. L'Union démocratique du centre souhaite insister sur le fonctionnement du Service de la petite enfance – c'est-à-dire les crèches – qui est particulièrement préoccupant. Pour l'année 2020, les comptes du Service de la petite enfance présentent un dépassement de 7,4 millions de francs par rapport au budget voté par le Conseil municipal. Je précise immédiatement que la Ville de Genève n'a créé aucune place de crèche en 2020. Ce dépassement de 7,4 millions de francs n'a pas fait l'objet d'une demande de crédit budgétaire supplémentaire de la part du Conseil administratif. Ce déficit du Service de la petite enfance représente le plus gros dépassement non autorisé dans les comptes 2020 de la Ville de Genève. Les explications que nous avons reçues à la commission des finances ne sont pas satisfaisantes.

Ce dépassement concernerait la période pendant laquelle M<sup>me</sup> Esther Alder, du parti des Verts, était encore conseillère administrative. M<sup>me</sup> Esther Alder aurait accordé à certains parents – à tous les parents? A quels parents? Nous n'en savons rien – l'autorisation de ne pas payer leur facture de crèche. Pour quelle période?

A quelles conditions? Nous n'en savons rien. Je rappelle que cette opération n'a jamais été approuvée par notre Conseil municipal. C'était une opération totalement improvisée par M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative au grand cœur, qui a coûté 5,3 millions de francs aux contribuables de la Ville de Genève. M<sup>me</sup> Christina Kitsos n'a pas été en mesure de nous donner plus d'explications. L'Union démocratique du centre reconnaît que M<sup>me</sup> Christina Kitsos n'est qu'indirectement concernée, puisqu'elle a rejoint le Conseil administratif en cours d'année. M<sup>me</sup> Studer vient de déclarer que la prise en charge de ces factures de crèche par la Ville était entièrement justifiée; je constate que la discussion sur les conditions de cette prise en charge n'a jamais eu lieu.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Service de la petite enfance dysfonctionne. Son budget augmente de plusieurs millions de francs chaque année pour la création de nouvelles places de crèche, or il est urgent de reconnaître que le coût de ces places de crèche dépasse largement la capacité financière des familles qui résident en ville de Genève. La preuve en est ces 5,3 millions de francs que M<sup>me</sup> Esther Alder a restitués aux parents au printemps 2020, dans des conditions tout à fait obscures. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le coût annuel d'une place de crèche en Ville de Genève est plus élevé qu'un séjour d'une année dans la plus chère des universités américaines! Et avec le projet de municipalisation des crèches de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, les choses n'iront pas en s'arrangeant. Pour l'Union démocratique du centre, le Service de la petite enfance doit absolument devenir une préoccupation majeure et prioritaire de ce Conseil municipal – et cela, dès l'analyse du projet de budget 2022.

Pour conclure, je rappelle qu'il y a deux façons d'envisager le vote de ces comptes 2020 de la Ville de Genève. Nous pouvons soit les refuser pour condamner la mauvaise gestion du Conseil administratif, soit constater qu'ils sont exacts, puisque nous y retrouvons en détail toutes les insuffisances dudit Conseil administratif – et, de ce point de vue comptable, il conviendrait de les accepter. Au final, l'Union démocratique du centre a choisi de condamner la mauvaise gestion du Conseil administratif. Nous refuserons donc les comptes 2020 de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

**M. Maxime Provini (PLR).** Quant à moi, je voulais prendre la parole pour revenir sur quelques propos tenus par mes camarades de gauche et par le magistrat en charge des finances, M. Alfonso Gomez, concernant la taxe professionnelle et l'initiative portée par les jeunes de droite. Il ne s'agit donc pas du Parti libéral-radical, en fait, mais des Jeunes démocrates-chrétiens (JDC), des Jeunes vert'libéraux, des Jeunes libéraux-radicaux (JLR) et des Jeunes UDC. Voilà déjà une première clarification.

J'aimerais aussi en profiter pour vous dire, Mesdames et Messieurs de la gauche, qu'il s'agit simplement de proposer une initiative sur laquelle les Genevois pourront se prononcer. Par conséquent, il ne sert à rien de monter aux barricades maintenant et de vous réfugier derrière le prétexte de cette proposition démocratique que font les jeunesses de droite de notre canton. Assumez plutôt vos torts et vos responsabilités dans les budgets que vous présentez! Mais dire que ce que proposent démocratiquement les jeunes de droite est une menace pour vous, je trouve que ce n'est ni très fair-play ni très respectueux.

Cela, d'autant plus que les seuls partis à avoir validé concrètement dans ce plénum une baisse des recettes pour la Ville, c'est vous, Mesdames et Messieurs les socialistes, les Verts et les membres d'Ensemble à gauche, je peux vous le dire! Avec l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub», vous avez déjà annoncé aux habitants de cette ville 4 millions de francs de recettes en moins et des augmentations de charges, et vous avez refusé à la population tout débat démocratique à ce sujet. J'aimerais bien que vous en ayez conscience, avant d'attaquer les propositions que font les jeunesses de droite dans ce canton.

*Une voix. Bravo! (Applaudissements.)*

**M. Olivier Gurtner (S).** On a entendu tout à l'heure une intervention assez intéressante et assez curieuse de M<sup>me</sup> Rouillet au nom du Parti libéral-radical. Elle a dit, je cite: «Il y a assez de logements sociaux en ville de Genève.» Cela, alors que la GIM reçoit chaque année 3500 demandes de logements sociaux, que le Canton reçoit chaque année, quant à lui, 8500 demandes de logements sociaux, que les loyers grignotent toujours plus les salaires – surtout si vous avez un bas revenu, vous raquez pour pouvoir payer votre loyer. On a l'impression que le Parti libéral-radical ne vit pas vraiment dans une tour d'ivoire, mais dans un palais doré nourri à la poudre de perlimpinpin, pour reprendre ses propres termes.

Oui, la Ville a raison d'investir dans le logement social. Oui, il faut libérer des logements des marchés spéculatifs. Oui, il faut avoir le courage de préempter lors de ventes de terrains pour créer du logement, notamment – c'est l'objectif de la proposition PR-1475 dont on débattrà ce soir au Conseil municipal, et je compte sur tout le monde pour voter cet objet, afin de créer un maximum de logements pour les personnes qui sont le plus dans le besoin. C'est une politique solidaire et responsable – tout l'inverse de celle que prônent les personnes qui préfèrent rester aveugles face aux besoins de la population. Des besoins qui sont énormes, qui sont béants! C'est absolument hallucinant d'entendre ça encore aujourd'hui! *(Applaudissements.)*

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'aimerais juste rappeler à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux que, quand on s'adresse à un ou une collègue, il faut passer par l'intermédiaire du président.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on a entendu beaucoup de choses sur ces comptes 2020. Commençons par abolir une légende: la réserve conjoncturelle ne réduit pas le déficit de la Ville de Genève! Il faut que ce soit clair! Le déficit pour l'année 2020 est de 47 millions de francs. Il reste 47 millions de francs de déficit et ce n'est pas le recours à la réserve conjoncturelle qui comble ce déficit. Ça ne change pas le résultat des comptes, Mesdames et Messieurs! Il faut dire les choses comme elles sont! Vous transmettez à M<sup>me</sup> Rouillet, Monsieur le président.

La réserve conjoncturelle a été créée avec les bonis des années précédentes, puis elle a été alimentée. Elle était de 140 millions de francs et, maintenant, elle va être diminuée des 47 millions de francs correspondant au déficit 2020, ce qui est assez logique. Mais ça ne change rien au résultat des comptes! Il y a 47 millions de francs de déficit en 2020 qui sont justifiés par l'action de la Ville de Genève pour lutter contre la pandémie et par les aides octroyées aux associations, aux entreprises et aux citoyens. Je crois que, de ce côté-là, c'est parfaitement clair. Le recours à la réserve conjoncturelle n'est donc pas une opération cosmétique pour cacher le déficit, pas du tout! Le déficit, il est là, il est réel, et il faut en prendre acte. Les comptes sont justes, les additions sont justes. Au-delà, on peut effectivement discuter de la gestion de la Ville, mais je crois qu'elle a fait son devoir face à la pandémie.

Il est vrai – on l'a vu aussi dans le cadre du projet de budget 2022 – qu'il y a une problématique qui reste encore ouverte. Enfin... il y en a plein, mais je pense notamment à la convention sur l'entretien des routes. On en est où, avec cette affaire? Est-ce que des nouvelles négociations ont été ouvertes?

J'ai constaté que le Conseil administratif n'avait pas osé remettre ces 10 millions de francs parmi les recettes dans le projet de budget 2022 – alors que c'était le cas l'an dernier, mais l'Etat les a biffés. Cette problématique commence à devenir une véritable Arlésienne! Ça fait tellement longtemps que ce problème n'a pas été résolu en Ville de Genève! Je rappelle qu'il date de 1936. Il faudrait peut-être le résoudre, à un moment donné...

La Ville a déjà fait d'importantes concessions, dont notamment l'annulation de la dette du Canton en la matière, lors de la signature de la nouvelle convention par M. Pagani. Enfin, depuis deux ou trois ans l'Etat verse au moins ce qu'il avait convenu dans la convention, mais le fond du problème n'est pas réglé et il doit être réglé! Je rappelle qu'il y a eu plusieurs avis de droit, notamment de

M<sup>e</sup> Rouiller, ancien juge du Tribunal fédéral, et de M<sup>e</sup> Jornot, l'actuel procureur; or tous les deux ont donné raison à la Ville de Genève. Sans parler des deux rapports de la Cour des comptes qui, eux aussi, donnent raison à la Ville de Genève.

Je pense que cette problématique devra tout de même être résolue un jour. Les conseillers administratifs passent, les conseillers d'Etat passent... et puis le problème reste! Moi, j'aimerais bien qu'on puisse régler ça une fois – d'autant plus que la loi sur les routes, qui fixe un certain nombre de points, stipule justement que l'Etat doit compenser auprès de la Ville de Genève les frais d'entretien des routes communales, puisqu'en ville toutes les routes sont communales, contrairement aux autres communes du canton où les axes sont cantonaux et financés par le Canton. L'Etat doit compenser les routes d'importance cantonale sur le territoire de la Ville de Genève. Ça, c'est ce que dit la loi cantonale sur les routes. Elle n'a jamais été modifiée! L'Etat a donc l'obligation de verser cette compensation, mais il ne le fait pas. J'aimerais donc qu'on puisse régler bientôt cette affaire qui dure depuis trop longtemps.

Alors, est-ce que de nouvelles discussions sont en cours avec le conseiller d'Etat en charge de cette problématique? Pour finir, on ne sait plus qui c'est, parce que ça change tout le temps! Ce doit être M. Hodgers ou M. Dal Busco... Je pense en tout cas que cette problématique devra être réglée, à un moment donné, et j'aimerais bien qu'elle le soit assez rapidement. Ce n'est pas parce qu'on a eu la crise sanitaire qu'il faut oublier cette problématique de fond qui est l'une de celles qui restent ouvertes en termes de partage des compétences entre les communes et le Canton. Je pense que celle-là devrait pouvoir être facilement réglée, compte tenu des travaux préliminaires qui ont déjà été faits. Voilà.

Au-delà de ça, il n'y a pas de raison de refuser ces comptes 2020, qui ne sont pas faux sur le fond. La gestion de la crise sanitaire par la Ville de Genève en 2020 a tout de même été assez bonne. On jugera la suite, c'est-à-dire la gestion de l'année 2021, au mois d'avril 2022. Mais maintenant, je crois qu'il faut boucler ces comptes 2020, cette douleur qu'il a fallu subir, parce qu'il fallait bel et bien agir, compte tenu de la crise sanitaire due à la pandémie. Je vous invite donc à voter les comptes 2020 de la Ville de Genève, Mesdames et Messieurs.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je saisis l'occasion de prendre la parole juste après M. Sormanni, pour le remercier – ainsi que de nombreux membres du Conseil municipal – d'avoir relevé à la fois la très grande difficulté de l'exercice de la gestion publique en 2020 et aussi le fait que, globalement, le Conseil administratif ne s'en est pas trop mal sorti. Je me permets d'autant plus de le dire que j'ai vécu en quelque sorte toute la pandémie en tant que magistrat, ayant fait partie aussi bien de l'ancienne que de la nouvelle équipe. Nous avons pris les choses à bras-le-cors, nous avons fait au mieux, sachant que – comme

beaucoup d'acteurs dans cette pandémie, d'ailleurs – nous avons dû pour une large part improviser. Mais cela, sur la base de convictions et de principes assez évidents à nos yeux, à l'époque, et unanimes au sein du Conseil administratif aussi bien dans son ancienne composition que dans la nouvelle, je tiens à le dire.

Il fallait aller aussi loin que possible dans le soutien aux secteurs de la société qui subissaient de plein fouet les effets de la pandémie – et ils sont malheureusement nombreux. Si j'interviens à ce stade du débat, c'est notamment pour évoquer le secteur dont j'ai la responsabilité principale, à savoir la culture. J'ai pu voir émerger, dans les rapports PR-1450 A/B de la commission des finances et encore ce soir en cours de débat, des questionnements sur la réalité actuelle par rapport au début de la crise et sur la manière dont les différents soutiens, les aides et autres sont traités, y compris en termes d'impact sur les comptes et de contrôle des comptes, notamment.

Je ne vais pas faire trop long, Mesdames et Messieurs, mais je voulais juste vous dire que les villes en général – comme souvent, d'ailleurs – ont été aux premières loges en matière d'action publique, à titre subsidiaire par rapport aux cantons et à la Confédération. La force des villes – mais c'est aussi ce qui impacte leurs budgets et leurs comptes, du coup – c'est notamment que, comme elles sont aux premières loges et qu'elles ont une certaine agilité en matière d'action publique, elles ont évidemment été extrêmement sollicitées pour compléter des dispositifs existants, voire pallier des lacunes ou des insuffisances. C'est aussi le cas dans le domaine culturel.

J'ai entendu dire que les communes suisses s'en seraient bien sorties économiquement et budgétairement pendant cette crise, au vu des comptes 2020. C'est une information qui est en partie erronée, puisque les villes suisses, en tout cas, ont très clairement payé une facture supérieure proportionnellement à celle des cantons.

Dans le domaine culturel, il y a des particularités qui ont été citées et qu'il ne faut pas oublier. C'est un secteur où les emplois au sens large sont beaucoup moins structurés, en moyenne, que dans d'autres domaines d'activité de notre société. Il y a une instabilité et une précarité latentes, notamment dans les arts vivants, qui fait que tous les mécanismes habituels de soutien – dont l'assurance-chômage, mais pas seulement – s'appliquent mal ou pas du tout. Typiquement, la plupart des acteurs culturels ont eu toutes les peines du monde à obtenir des indemnités RHT; certains ont finalement réussi, mais ça a été un chemin de croix déjà pour être reconnu comme ayant droit aux indemnités RHT. La culture est donc un secteur qui a eu besoin d'aide immédiate, vu sa fragilité, mais aussi son importance.

J'aimerais sincèrement vous remercier encore au nom du Conseil administratif, Mesdames et Messieurs, car vous avez chaque fois soutenu à l'unanimité ou

presque les mesures proposées par le Conseil administratif, à commencer par le maintien des subventions. Sur ce point-là, je serai très transparent avec vous. Je le répète: les subventions ont effectivement été maintenues tout au long de cette crise, y compris pour des activités qui n'ont pas pu avoir lieu pour des raisons objectives comme la fermeture des lieux culturels ou les réductions de jauge en matière d'accueil du public. C'est documenté dans les comptes, j'y reviendrai tout à l'heure.

Il a fallu aussi prendre des mesures afin de pallier l'absence d'autres recettes pour les acteurs culturels, car la plupart d'entre eux n'ont évidemment pas que les subventions comme source de revenus. Ils ont aussi la billetterie et parfois, dans une moindre mesure, d'autres contributeurs: des fondations privées, la Loterie romande, etc. Or une partie de ces recettes – notamment celles de la billetterie, bien sûr – sont tombées à zéro pendant la pandémie.

La Confédération, les cantons et les villes se sont mis au travail très rapidement. Nous avons maintenu les subventions – ça, c'était la première décision, qui est toujours en vigueur. Dans ce sens, nous avons monté un dispositif de soutien que vous connaissez, Mesdames et Messieurs, puisque je vous rappelle que le Conseil municipal a voté à l'unanimité en novembre 2020 la proposition PR-1430, à savoir un crédit supplémentaire de 2,3 millions de francs pour l'exercice 2020 visant à compléter les indemnisations fédérales et locales. Le décompte final spécifique doit encore être produit. En effet, il est intégré à l'exercice 2020 d'un point de vue strictement comptable, mais le contrôle aux comptes de toutes les entités bénéficiaires est toujours en cours – j'aimerais rassurer le Conseil municipal sur ce point. Pour certaines entités, c'est déjà terminé, mais pas pour les autres.

Par ailleurs, il y a effectivement eu des restitutions financières. La dépense effective est donc inférieure à ce crédit budgétaire supplémentaire de 2,3 millions de francs, puisque dans certains cas les subventions n'ont pas été totalement dépensées par leurs bénéficiaires. Ces indemnités fédérales, cantonales et municipales ont été versées rapidement – c'était le but – mais sous réserve de meilleure fortune et de contrôle des comptes. Par exemple, il y a des cas où certaines de ces structures ont malgré tout obtenu des contributions de type indemnités RHT ou d'autres formes d'allègement de charges, voire des recettes imprévues. Ou encore, certaines entités ont parfois pu jouer quand même entre deux périodes de fermeture des scènes culturelles. Ce décompte est suivi de très près; il est coordonné par l'Office cantonal de la culture et du sport avec notre participation. Il y a donc effectivement des restitutions.

Même chose pour l'exercice 2021 encore en cours. Là aussi, nous avons versé les subventions comme requis dans le budget et nous suivons de près leur utilisation. C'est parfois très complexe, parce que certains projets sont simplement reportés d'une année à l'autre, ce qui change l'exercice comptable à prendre en

compte, ou alors ils sont redimensionnés, transformés... Il est vrai que c'est un domaine dont la gestion est extrêmement complexe mais, *in fine*, vous aurez tôt ou tard des décomptes précis au fur et à mesure des exercices comptables, Mesdames et Messieurs. Cela veut dire que le non-dépensé du crédit de 2,3 millions de francs voté en 2020 impactera les comptes 2021 de la Ville de Genève, vu le délai de traitement de ces différents dossiers. Je vous annonce d'ores et déjà que le même exercice devra être fait pour 2021, a priori, car le Conseil municipal sera saisi d'une demande de crédit extraordinaire similaire à celui de l'année passée, mais pour un montant moindre. En effet, cette année, nous tenons compte de l'expérience acquise.

J'ajoute que je me félicite de l'excellente collaboration que nous avons eue avec le Canton, l'ACG et l'organe genevois de répartition de la Loterie romande. J'aimerais que ça s'applique à la politique culturelle en général, et pas seulement en période de Covid-19. J'aimerais que le Canton se montre aussi engagé et enthousiaste pour les institutions culturelles à l'avenir, et pas seulement en période de pandémie.

Nous pourrons évidemment compléter ces informations, Mesdames et Messieurs. La prochaine demande de crédit, à hauteur de 1,9 million de francs, vous sera soumise à la session plénière des 5 et 6 octobre 2021, si le Conseil administratif la valide définitivement. Il s'agira de la proposition PR-1481. J'ai déjà annoncé que nous la présenterions à la commission des arts et de la culture le 27 septembre prochain, afin d'anticiper une demande de vote sur le siège.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, je tiens tout d'abord à vous remercier au nom du Conseil administratif pour le travail que vous avez effectué en commission sur les comptes 2020 de la Ville de Genève. Je souhaite également remercier chaleureusement les services municipaux qui ont travaillé d'arrache-pied durant cette année de terrible pandémie, en particulier à l'occasion du débat de commission sur les comptes. Je remercie celles et ceux qui, au sein de l'administration, nous ont permis de poursuivre notre travail parlementaire quasiment dans les délais habituels.

L'actuel Conseil administratif a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2020, en pleine pandémie. Il a dû travailler dans des conditions tout à fait exceptionnelles. Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues pour l'engagement de l'ensemble de l'exécutif pendant cette année de crise sidérante, ainsi que le personnel de l'administration qui nous a soutenus et nous a permis de faire front. J'y reviendrai.

Le débat sur les comptes est essentiel, mais il ne permet toutefois pas de se rendre entièrement compte de la réalité vécue par notre municipalité en 2020.

Nous l'avons constaté lors de l'étude des comptes en commission: la crise sans précédent que nous avons traversée – et qui se poursuit – ne peut pas se résumer en quelques chiffres. L'effort réalisé par la population et par les secteurs public et privé, ainsi que par les milieux associatifs et syndicaux, a permis de garantir l'accès aux droits fondamentaux, aux prestations essentielles et à des aides économiques et sociales tout à fait exceptionnelles.

Merci au Conseil municipal qui a assumé la crise aux côtés du Conseil administratif et de l'administration, et qui a permis de décider rapidement des mesures de soutien à la population et à l'économie, que ce soit pour l'hébergement d'urgence, les aides au sport et à la culture, la relance de l'économie grâce aux exonérations de loyers et au dispositif efficace des bons solidaires pour les entreprises genevoises. L'ensemble de ces mesures est venu compléter les engagements fédéraux et cantonaux et les a même souvent précédés. Tout cela a permis de répondre de manière ciblée aux besoins spécifiques de la population de la ville de Genève et d'assurer les politiques dont notre municipalité est responsable.

Merci encore à toutes celles et tous ceux qui se sont engagés durant cette crise et qui continuent à le faire car, malheureusement, la pandémie n'est pas terminée. S'il semble que la Suisse soit aujourd'hui dans une situation mieux maîtrisée, ce n'est pas le cas pour une majorité de pays à travers le monde envers lesquels nous avons une responsabilité de solidarité. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cette crise nous a montré qu'ensemble nous avons pu faire front, que l'Etat et les entités publiques ont pu agir pour le bien commun. Ce service public a pleinement rempli sa mission de protection et de soutien. De là, la nécessité d'avoir un service public qui réponde aux besoins, un service public fort!

Comme je l'ai mentionné, la pandémie a exigé des ressources supplémentaires. Elle a donc engendré des dépenses supplémentaires et une diminution des recettes. Aux conséquences financières du Covid-19, que nous avons estimées à 56 millions de francs pour notre commune, sont venues s'ajouter les diminutions de recettes engendrées, comme nous l'avons dit, par la RFFA entrée en vigueur en 2020 et dont les villes et les communes commencent à sentir les premiers effets négatifs dans leurs comptes.

Les pertes dues au Covid-19 comprennent des diminutions de recettes et de revenus conséquentes, souvent liées à des mesures d'aide à l'économie. Par exemple, je citerai la diminution de 9 millions de francs due à l'exonération des taxes et redevances d'utilisation du domaine public, la diminution de 3,8 millions de francs correspondant à l'exonération de loyers pour les locaux commerciaux de la GIM, la diminution de 5,9 millions sur les prestations de services ou encore la diminution de 6,6 millions liée aux fermetures de structures d'accueil de la petite enfance.

Dans la perspective du débat qui s'annonce sur les structures d'accueil de la petite enfance, j'affirme que oui, nous avons continué à payer les employés de ce secteur, c'est-à-dire que nous avons continué à payer également les 20% complétant les indemnités RHT que, pour l'instant, le Canton se refuse à rembourser et pour lesquelles le département de M<sup>me</sup> Kitsos a engagé une procédure juridique afin que nous soyons payés. Non, nous n'avons pas facturé aux parents des prestations qui ne leur étaient pas fournies, parce qu'eux aussi étaient en difficulté. Oui, nous avons aidé la petite enfance dans ce moment extrêmement difficile. Certains nous le reprochent. Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, mais nous en sommes fiers!

Concernant le coût pour la Ville de la RFFA et de la diminution par deux de l'imposition sur le bénéfice des entreprises, il est vrai que la crise du Covid-19 rend provisoirement son évaluation difficile. Mais je répète que l'Administration fiscale cantonale a estimé les pertes pour la Ville à près de 50 millions de francs, pertes qui iront s'aggravant encore au cours des années à venir, suivant l'imputation progressive de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital. Je le regrette, mais c'est comme ça!

Un point positif, enfin: en 2020, la Ville de Genève a investi 140 millions de francs dans l'économie et dans l'avenir de notre planète, grâce à ses engagements dans les rénovations et les infrastructures nécessaires pour faire face au changement climatique. Cette politique volontariste doit nous permettre de répondre à la fois aux enjeux environnementaux et aux besoins de l'économie et de l'emploi. Là non plus, nous n'allons pas diminuer notre engagement en faveur de l'économie locale et de l'emploi local à travers nos investissements.

Au final, le résultat des comptes 2020 montre un déficit de 47 millions de francs. A ce propos, j'aimerais ajouter un commentaire à ce qu'a dit M. Schaller concernant l'article de la *Tribune de Genève* du 22 juin 2021 sur les bénéfices des autres communes. Comme il le fait souvent – c'est peut-être de bonne guerre – M. Schaller ne lit pas entièrement les articles qu'il cite. Je lis celui-là pour vous Mesdames et Messieurs: «C'est le cas à Lancy, qui a pu engranger 16 millions de francs d'excédent. Comme dans de nombreuses localités, ce revirement de situation provient surtout de rentrées fiscales supplémentaires, liées aux années précédentes.» Je dirais plutôt: «... aux années précédant la RFFA». Ce n'est pas parce qu'il y a une baisse des dépenses dans les autres communes – des petites communes – qu'elles ont eu des excédents, mais bien parce qu'elles avaient des recettes excédentaires provenant d'autres années, recettes qui sont évidemment calculées par l'Administration fiscale cantonale.

Bref, le déficit de la Ville de Genève pour l'exercice 2020 a été ramené à 17 millions de francs grâce à la réserve conjoncturelle. Un amendement a été présenté en commission pour que l'intégralité de ce déficit soit compensée par

la réserve conjoncturelle, ce qui est tout à fait acceptable aux yeux du Conseil administratif.

Si les comptes de la Ville de Genève, tout comme nos existences en général, ont été impactés par la crise du Covid-19, il est important de rappeler aussi que de nombreux projets ont été réalisés malgré tout – et cela, depuis l’entrée en fonction du nouveau Conseil administratif et du nouveau Conseil municipal. Au cours du second semestre passé, nous nous sommes mis au travail sans tarder et les premiers effets n’ont pas tardé à se faire sentir, malgré les difficultés.

Je mentionnerai par exemple l’aboutissement de la rénovation de l’ensemble locatif des Minoteries et l’achèvement de la construction de la Nouvelle Comédie, ou encore le renforcement du plan lumière dans l’espace public. Je citerai également l’ouverture de la bibliothèque de la Cité le dimanche, l’extension des horaires des piscines de Varembeé et des Vernets, le renforcement de la capacité d’intervention du Service d’incendie et de secours (SIS) et de la police de proximité, l’élargissement à toute l’administration du bannissement du plastique à usage unique, la mise en place des modèles de réforme de gouvernance de la petite enfance, ainsi que des cuisines et restaurants scolaires.

En ce qui concerne l’aboutissement du projet de participation des autres communes au financement des structures d’accueil des sans-abri, Mesdames et Messieurs, plusieurs d’entre vous ont évoqué le fait que l’ACG aidait aujourd’hui la Ville de Genève à hauteur de 1 million de francs. C’est un pas considérable. Il n’est pas suffisant, nous sommes d’accord avec vous, mais c’est tout de même un pas extrêmement important, parce qu’il est désormais reconnu que ce problème affecte l’ensemble du canton et doit être empoigné à cette échelle, et non pas seulement au niveau de la Ville de Genève.

Je mentionnerai enfin la mise en place d’une politique d’arborisation massive, évidemment, et la mise sous toit du nouveau règlement de la GIM, qui a été modifié et qui permet maintenant une meilleure protection des locataires.

Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, malgré la crise, malgré les difficultés, le Conseil administratif s’est mis au travail immédiatement. C’est grâce à un engagement collectif que la Ville a pu faire face à la crise et poursuivre la réalisation de ses projets. L’administration, elle, a su redéployer ses moyens et adapter ses prestations. Je remercie l’ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville pour leur travail exceptionnel en situation exceptionnelle et pour leur capacité d’adaptation.

Mesdames et Messieurs, chère-s collègues, les débats sur les comptes se suivent et, souvent, se ressemblent. Manifestement, même une pandémie mondiale ne saurait faire bouger les prises de position de certains partis politiques au sein de ce Conseil municipal – je pense évidemment à l’Union démocratique

du centre et au Parti libéral-radical. Le Conseil administratif prend acte du fait que cette partie de la droite ne souhaite pas voter les comptes. Je le regrette. Ces comptes 2020 reflètent la situation de crise due au Covid-19. Pour répondre à cette situation exceptionnelle où la plupart des projets de soutien ont été votés à l'unanimité, j'aurais espéré que cette unanimité se retrouve au moment de l'aboutissement du travail réalisé en 2020. Il m'aurait donc semblé logique que ces partis assument également les conséquences de la crise sur les comptes 2020 de la Ville de Genève. Ce ne sera pas possible et je le regrette, car ce n'est pas là un message extrêmement positif.

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, les années à venir seront certainement encore difficiles. Les villes devront faire face aux nouveaux transferts de charges du Canton, tout en poursuivant les engagements pour la lutte contre la crise climatique et en assumant les prestations municipales. Pour faire face à ces défis, il sera essentiel de travailler ensemble, comme nous l'avons fait pendant l'année 2020. Pour faire face aux besoins de la population, de l'économie et des conséquences du changement climatique, les collectivités publiques auront besoin de moyens.

Je suis navré de devoir vous répéter, Monsieur Provini, qu'il ne s'agit de toute façon pas de comparer les 4 millions de francs auxquels vous avez fait allusion tout à l'heure concernant l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub» avec les 106 millions de francs que vous souhaitez couper dans les ressources fiscales de la Ville de Genève en abolissant la taxe professionnelle, alors que notre municipalité a extrêmement besoin de ses rentrées fiscales pour l'ensemble de ses projets. (*Applaudissements.*) Il est plus que jamais nécessaire de préserver ces recettes fiscales, Mesdames et Messieurs, que ce soit au niveau national, cantonal ou communal. Je suis persuadé que la population a entendu cela. Elle a voté dernièrement l'initiative populaire cantonale IN 172 intitulée «Zéro pertes: garantir les ressources publiques, les prestations et la création d'emplois» pour bien signifier qu'il est maintenant temps de cesser la surenchère consistant à baisser les recettes fiscales, alors que les besoins des entités publiques sont de plus en plus criants.

Je vous remercie encore de votre soutien en 2020, Mesdames et Messieurs. Il a été extrêmement important et il a donné une image très positive de la Ville, malgré tout, puisqu'il a consisté en l'acceptation de crédits souvent votés à l'unanimité ou à une très large majorité. Je me réjouis de poursuivre ce travail. Je vous remercie pour votre attention et pour votre vote en faveur des comptes 2020 de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

*Deuxième débat*

**Le président.** En deuxième débat, je fais voter séparément les délibérations de la proposition PR-1450, qui figurent aux pages 3 à 5 et 131 des rapports PR-1450 A/B.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération I est accepté par 49 oui contre 18 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 51 oui contre 18 non.

**Le président.** Je rappelle que l'article unique de la délibération III que je vais mettre aux voix maintenant a été amendé par la commission des finances. Cette délibération III amendée figure à la page 131 des rapports PR-1450 A/B.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération III amendée est accepté par 51 oui contre 18 non.

**Le président.** Le troisième débat est obligatoire pour les comptes. Le règlement du Conseil municipal nous autorisant à le faire au cours d'une même séance plénière, il aura lieu tout à l'heure.

- 5. Proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> septembre 2021 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1197, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 996 m<sup>2</sup>, sise avenue Soret 29, par M. Severino Scomparin aux sociétés Aton Développement SA représentée par M<sup>me</sup> Sara Roux et Tradevcogen Investment SA représentée par M<sup>me</sup> Deborah Fayon, pour le prix de 2 600 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1475)<sup>1</sup>.**

*Troisième débat*

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Holenweg demandant le débat accéléré pour le troisième débat sur la proposition PR-1475. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 46 oui contre 22 non.

**Le président.** Selon notre règlement, le débat accéléré prévoit un temps de parole maximal de cinq minutes par groupe réparti entre les intervenants de chaque groupe.

La discussion est ouverte sur la base de l'objet tel qu'il a été adopté lors du deuxième débat. J'ouvre le troisième débat et donne la parole à qui la demande. Monsieur Denis Ruyschaert, vous avez la parole.

**M. Denis Ruyschaert** (Ve). Bonjour!

**Le président.** Bonjour! (*Rires.*)

*M. Denis Ruyschaert.* Eh bien, je ne pensais pas que j'allais être le premier à parler! Pour nous, le droit de préemption est une évidence, car cela permet à la Ville d'avoir le contrôle du sol. Avoir le contrôle du sol, c'est la base de toute politique publique dans le monde entier – et normalement en Suisse aussi,

---

<sup>1</sup> Proposition, 1607.

évidemment. La maîtrise du foncier est essentielle non seulement pour éviter le bétonnage souhaité par beaucoup, mais surtout pour organiser et gérer le droit d'usage. Le droit de préemption permet aussi à la Ville de participer activement à la gouvernance du quartier concerné.

Revenons maintenant à un autre aspect de cette problématique. Certains affirment qu'il faut absolument que ce soit les privés qui construisent, parce qu'il est urgent de construire et que les privés le font mieux que les autorités publiques. C'est ce qu'on a entendu lors du premier débat sur la proposition PR-1475. Cela nous a paru un peu étonnant parce que, en réalité, lorsqu'on a vu le privé s'emparer de différents immeubles à Genève, on a eu une série de rectangles de béton plus moches les uns que les autres. C'est pour ça qu'on a déposé la motion M-1607, intitulée «Un prix d'architecture de la Ville de Genève: pour une architecture de la transition écologique!», afin d'améliorer un peu l'architecture.

Mais surtout, pourquoi dire qu'il y a urgence? Il faut tenir compte de deux faits. Premièrement, 3550 habitants ont quitté Genève en 2020, ce qui veut dire qu'il y a 3550 habitants de moins dans notre ville. Alors, l'urgence... C'est à voir! Deuxièmement, il y a aussi 230 000 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux libres, ce qui équivaut à 33 terrains de football! S'il est urgent de créer des logements, on pourrait peut-être faire quelque chose de ces surfaces de bureaux. Cette urgence est bien sûr créée par un lobby de l'immobilier, des banques et des assurances qui nous fait croire que tout est urgent et que Genève manque de logements. Mais il faut savoir que cette urgence est une création! Pourquoi est-il important de le savoir? Parce que dire que c'est urgent empêche les gens de penser; et quand on ne peut plus penser, la population est considérée comme un troupeau de moutons et ça évite une réflexion sur l'enjeu.

Enfin, il est important de comprendre qu'on est en train de bétonner des terres restées à vocation agricole pendant des millénaires. Ce sont des terres au sujet desquelles il faut réfléchir. Par conséquent, nous ne voyons aucun problème et nous avons même un réel plaisir à ce que la Ville puisse reprendre la main sur ce terrain de l'avenue Soret, afin de prévoir son devenir de manière intelligente, planifiée et concertée, pour le bien-être de la population de manière diversifiée, c'est-à-dire pour tout le monde. Voilà, merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Waouh! Eh bien, qu'est-ce que je viens d'entendre! Je m'accroche à mon siège, Monsieur le président, et je prends la parole...

Oui, pour le 29 de l'avenue Soret, un promoteur a discuté d'un projet avec un particulier, comme ça se fait tout le temps. Ce projet consiste à construire un immeuble comportant un tiers de logements d'utilité publique (LUP) ou à vocation

sociale, un tiers de logements à loyer libre – vous savez, Mesdames et Messieurs, le loyer libre, c'est pour des gens qui rapportent beaucoup d'impôts – et un tiers de logements en propriété par étages (PPE), qui rapportent encore plus d'impôts. Les fameux impôts dont cette Ville a désespérément besoin pour éventuellement ne pas avoir de budgets déficitaires à hauteur de plus de 40 millions de francs...

Et ça crée de l'emploi aussi car, quand ces promoteurs sont en discussion avec un privé, c'est que le projet existe déjà, en principe. On a tous des enfants et nos enfants auront besoin d'être logés, un jour, quand ils partiront de la maison. Or avoir un projet déjà là, plutôt que d'attendre un projet qui n'existe pas, il est clair que ça permettra à nos enfants de trouver des logements sans aller vivre à 30, 40 ou 50 km d'ici, en France voisine ou dans le canton de Vaud.

Par ailleurs, on parle ici d'un quartier qui n'est absolument plus à vocation agricole depuis très, très, très longtemps! La maison située sur ce terrain est là depuis aussi longtemps que j'existe! Ça fait quand même un certain nombre d'années...

Dans la brochure du projet de budget 2022 que nous avons reçue, on lit à la page 41 en haut à gauche qu'un «déploiement du dispositif de prévention nocturne aux Ouches» est prévu par la Ville de Genève. Les Ouches sont un quartier pilote, car il a eu besoin de la première équipe de correspondants de nuit déployée dans les quartiers Ouches-Concorde-Franchises-Servette-Charmillles. C'est donc un quartier situé en plein cœur d'un périmètre qui a vraiment besoin de mixité, et non pas de logements sociaux encore plus nombreux.

Or je rappelle que la préemption impliquera d'office, le jour où la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) aura enfin un projet, un immeuble comportant seulement et uniquement des LUP. Et cela, je le répète, dans un quartier entouré – entouré! – de LUP. Le périmètre Vieusseux-Villars-Franchises a déjà 1500 logements sociaux, il y en a aussi beaucoup aux Charmilles et, juste à côté, à Saint-Jean, tout près des Ouches. Bref, c'est vraiment un quartier prioritaire sur les Pâquis au niveau des correspondants de nuit.

Ce n'est donc pas le bon endroit pour préempter! Voilà ce que nous disons, au Parti libéral-radical. Nous vous enjoignons d'y réfléchir encore un peu, Mesdames et Messieurs, car les promoteurs amènent un projet déjà existant. Urgence ou pas urgence, le projet, il est là! C'est le dernier jour pour décider de préempter ou non mais, quoi qu'il en soit, nous estimons quant à nous qu'il faut laisser les personnes qui ont des projets déjà prêts les réaliser, au lieu de reprendre ces terrains pour faire la même chose, mais de manière beaucoup plus coûteuse et avec beaucoup moins de rendement... Sinon, il faut arrêter tous les beaux projets que vous avez, à gauche! Il faudra sacrément couper dans le budget de la Ville, parce qu'on n'aura plus un franc! (Applaudissements.)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons refusé la proposition PR-1475 et le droit de préemption à l'avenue Soret en deuxième débat, parce que ce n'est pas demain que la Ville aura un projet sur cette parcelle. D'ailleurs, ce ne sera pas la Ville, mais soit la FVGLS, soit une coopérative chargée de monter un projet. Dans combien de temps? Dans dix ans? Dans vingt ans? Et cela dans un quartier où, pour l'instant – en tout cas dans la proximité immédiate –, il y a des maisons. Il n'y a pas d'autres aménagements. Par conséquent, pas mal de temps passera avant qu'un plan localisé de quartier (PLQ) soit en force sur cette série de parcelles. En réalité, la Ville de Genève va acheter une villa qu'elle va louer en loyer libre à des locataires qui voudront bien payer ce loyer. En ce moment, il n'y a donc vraiment pas urgence du tout!

En l'occurrence, si le promoteur a un projet qui est prêt, pourquoi ne pas le réaliser? Je rappelle que, de toute manière, en vertu des lois cantonales une certaine mixité est de mise. La loi générale sur les zones de développement (LGZD) impose maintenant d'avoir un tiers de logement social, un tiers de locatif à loyer contrôlé et un tiers à loyer libre. Par conséquent, quel que soit le constructeur, il devra respecter cette loi et cette manière d'aménager le territoire. Il n'est donc pas urgent pour la Ville d'acheter cette parcelle de l'avenue Soret. Ça n'a pas de sens, je le répète – et je le regrette!

Par ailleurs, Monsieur le président, je vous interpelle tout à fait gentiment pour vous dire que je suis assez étonné que ce point soit à l'ordre du jour des séances d'aujourd'hui. En effet, ce sont des séances extraordinaires, pas des séances ordinaires, et leur ordre du jour a été fixé bien avant notre débat d'il y a quelques jours sur la proposition PR-1475. Nous en avons parlé le 8 septembre, si j'ai bonne mémoire, or l'ordre du jour des séances de ce soir avait déjà été fixé et comprenait le projet de budget 2022 et les comptes 2020.

Comment peut-on ajouter des points à l'ordre du jour d'une séance extraordinaire? Normalement, ce n'est pas possible! Moi, je m'interroge beaucoup quant à cet ajout. Je me demande même s'il ne vaut pas la peine d'informer le Service des affaires communales (SAFCO) de cette incongruité, si je puis me permettre. Il est très probable que nous le ferons ou que je le ferai, car il me semble qu'on ne peut pas ajouter un point à l'ordre du jour d'une séance extraordinaire, or c'est bel et bien ce que le bureau a décidé de faire ce soir. Je trouve ça assez bizarre!

Je vous invite donc tous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à refuser l'usage du droit de préemption de la Ville à l'avenue Soret. C'est la meilleure solution, car cette préemption n'aurait pas de sens dans ce quartier où il n'y a, pour l'instant, que des maisons. On ne va pas construire demain un immeuble locatif ou autre sur une seule parcelle de villas! Je pense qu'il faut attendre l'établissement d'un PLQ qui n'a pas encore commencé à être élaboré.

Par conséquent, ça va prendre plusieurs années et je ne vois pas du tout l'intérêt de préempter ce terrain aujourd'hui.

**M. Olivier Gurtner** (S). Mesdames et Messieurs, l'objet dont nous sommes saisis ici est assez important. Il s'agit pour la Ville de préempter dans le cadre d'une vente, c'est-à-dire que la collectivité publique passerait outre en payant de manière régulière le prix fixé selon la transaction préalable, contrairement à l'impression que donnent les propos que nous venons d'entendre. Le Parti libéral-radical dit: «Une vente, ça se fait, c'est quelque chose de normal.» Oui, mais une préemption, ça se fait aussi! Et il y a un cadre légal: c'est tout à fait limité et précisé, il existe des règles de compensation. Ce n'est donc pas le grand méchant Etat qui sort ses tentacules pour voler une propriété! La personne qui vend obtient le prix qui a été fixé, il n'y a pas de problème par rapport à ça.

Ensuite, on a entendu dire qu'en faisant du logement social on allait gravement altérer les ressources de la Ville. Ça tombe bien: entre le budget et les comptes 2020, les revenus des personnes physiques ont augmenté de 40,9 millions de francs! C'est la différence entre ce qui était prévu au budget et ce qu'on a effectivement obtenu, malgré une année de Covid-19. Par conséquent, si vraiment la Ville de Genève était dans un cloaque financier et qu'aucune des personnes physiques ne pouvait payer d'impôts, ça se saurait! On voit bien le résultat dans les comptes.

On a entendu dire aussi que la mixité était absolument indispensable. Oui, c'est vrai, c'est très important – sauf que, ces dix dernières années, plus de la moitié des logements créés en zone de développement sont en PPE, c'est-à-dire que ce sont des logements très chers et difficilement accessibles.

Enfin, on a encore entendu évoquer des points de procédure. Certains contestent le déroulement de ce débat ce soir, ils râlent en disant: «On va saisir le SAFCO, mon Dieu, c'est honteux, on a reporté le troisième débat sur la proposition PR-1475.» Eh bien, ce n'est pas très compliqué: il suffit de lire l'article 92, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal. Je le cite: «Le troisième débat est remis à la séance suivante de la même session ou de la session suivante.» C.Q.F.D. Je vous invite à voter oui à ce droit de préemption, Mesdames et Messieurs, merci! (*Applaudissements.*)

*Une voix.* Pas dans une séance extraordinaire!

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ensemble à gauche a la même position ce soir que lors du deuxième débat: nous sommes favorables à l'usage du droit de préemption de la Ville à l'avenue Soret. La villa concernée est située dans le

périmètre de Bourgogne, où un PLQ est en cours d'élaboration. La Ville joue un rôle actif dans ce secteur depuis plusieurs années, le Conseil municipal a déjà eu l'occasion de se prononcer sur les démarches entreprises. La Ville y possède déjà une première parcelle, voisine de la maison en vente. Cet achat permettra ainsi d'augmenter la surface où il est possible de construire. Selon nous, l'acquisition du foncier est un levier pour la politique du logement et de l'aménagement de la Ville. Il est important qu'elle puisse jouer un rôle actif dans le développement urbain.

Ainsi, même s'il ne s'agit pas d'une construction qui se fera dans l'année à venir, cette préemption nous donnera un atout pour le futur. Nous sommes donc favorables à la proposition PR-1475.

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien a, lui aussi, la même position ce soir que lors du deuxième débat. Il est un peu fatiguant de revenir là-dessus mais, comme nous l'avons déjà expliqué, quand la Ville préempte, elle est ensuite obligée de créer des LUP. Nous estimons que, dans le quartier concerné, l'utilité publique n'est pas de faire des logements sociaux mais de favoriser la mixité sociale. En effet, c'est un quartier où il y a beaucoup de précarité et qui, par ailleurs, présente la densité la plus forte de la ville de Genève. La gauche veut lutter contre les inégalités... Eh bien, il faut aussi lutter contre les inégalités territoriales au sein de la ville!

S'agissant d'une promotion faite par un privé, il est évident que le PLQ et la loi lui seront opposables; il respectera donc le PLQ qui sera adopté dans le futur et il n'y aura aucun problème à ce que la Ville ait son mot à dire en matière de PLQ et d'aménagement de la parcelle. Ce n'est pas parce que c'est un privé qui aura construit que ce ne sera pas possible! Je crois qu'il y a un malentendu sur le rôle d'une collectivité publique. Nous sommes d'accord de dire que, dans certains cas, l'usage du droit de préemption de la Ville est complètement justifié. Mais ici, pour les raisons que j'ai énoncées, ce n'est pas le cas.

De plus, le but n'est pas de collectiviser l'ensemble du territoire de la Ville de Genève! Le secteur privé a sa place aux côtés de la Ville. J'estime que la FVGLS a déjà beaucoup construit dans ce quartier et qu'il faut donc laisser les privés construire aussi. Pour ces raisons, le Parti démocrate-chrétien refusera une nouvelle fois la proposition PR-1475 et l'exercice du droit de préemption de la Ville sur cette parcelle de l'avenue Soret. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Il reste une minute et trente secondes au Parti libéral-radical, représenté par M. Maxime Provini.

**M. Maxime Provini (PLR).** J'aimerais d'abord répéter ce qui vient d'être rappelé, car c'est très important: quand le Conseil administratif fait usage de son droit de préemption, il n'a pas d'autre choix ensuite que de créer des LUP.

De plus, nous nous sommes posé la question quant à cette parcelle de l'avenue Soret: pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas voulu dialoguer avec le promoteur? Celui-ci nous a notifié, dans une lettre concernant la proposition PR-1475, qu'il était justement prêt à faire des efforts et qu'il avait envie de collaborer avec le Conseil administratif. Il a même souligné sa volonté et son envie de faire de la copropriété. Or je crois qu'il y a une initiative portée par la gauche, en ce moment, qui souhaite plus de copropriété à Genève. Alors, pourquoi ne vous donnez-vous pas l'occasion de travailler avec des promoteurs pour aller dans ce sens-là? Monsieur le président, vous transmettez ces propos à mes collègues verts et socialistes qui invectivent les promoteurs de ce canton!

Mais qu'est-ce que vous voulez? Vous tenez vraiment à ce que la Ville de Genève – c'est-à-dire l'Etat – construite à 100%? Vous n'avez aucune confiance? Vous ne voyez que des grands méchants banquiers, des grands méchants promoteurs, des grands méchants architectes? Il n'y a que des méchants, dans ce monde? Ou il y a quand même des gens qui ont envie de faire des choses bien? A vous entendre, non! Personne, à part le Conseil administratif de la Ville de Genève, n'est capable de mener des projets à bien. Personne n'a envie de dialoguer, personne n'a envie de faire des choses. Non, c'est l'Etat ou rien! Moi, je ne comprends pas cette vision. Je ne comprends pas ce jusqu'au-boutisme.

**Le président.** Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Maxime Provini.* C'est vraiment regrettable!

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire.** J'apporterai deux ou trois éléments à ce débat. J'observe que les positions de la droite et de la gauche sont définitivement irréconciliables, mais je les comprends. D'un côté, on a la défense de logements à loyer libre et en PPE, parce qu'il faut loger des gens qui rapportent beaucoup d'argent. D'un autre côté, une partie de ce Conseil municipal – et le Conseil administratif avec – souhaite avoir la maîtrise du foncier pour pouvoir contrôler qui construit sur le territoire de la Ville.

Mais c'est un peu plus complexe que ça, comme l'ont très bien rappelé notamment M<sup>me</sup> Studer, d'Ensemble à gauche, et le Parti socialiste. Pour la Ville de Genève, c'est aussi une manière de jouer un rôle très actif en ayant la main sur un PLQ, c'est-à-dire en disposant d'un levier qui lui permette d'initier des

constructions pour avancer un peu plus vite. A ce propos, Monsieur le président, vous transmettez à M. Sormanni – qui le sait très bien – que ce n'est pas parce que cette parcelle sera achetée par un promoteur privé que le PLQ sera adopté plus vite et que les constructions iront plus vite. Elles iront à la même vitesse, alors que, si la Ville est propriétaire d'une parcelle, elle pourra initier la construction de logements et travailler aussi avec les promoteurs.

A cet égard, Monsieur le président, vous transmettez également à M. Provini que le dialogue avec les promoteurs est une obligation dans le cadre de la procédure, puisque tant le vendeur que le propriétaire doivent faire usage de leur droit d'être entendus. Or j'ai rencontré les promoteurs. Eh non, Monsieur Provini, nous ne voyons pas les promoteurs comme des grands méchants! Eh non, Monsieur Provini – vous transmettez, Monsieur le président –, ils ne sont pas tous infréquentables, bien au contraire! La Ville de Genève collabore beaucoup avec des promoteurs privés dans le cadre des PLQ. C'est là tout l'intérêt pour elle d'être propriétaire de parcelles situées dans un PLQ: c'est parce que nous pouvons collaborer avec les promoteurs.

Monsieur le président, vous rappellerez également les vertus des LUP au Parti libéral-radical, au nom duquel M<sup>me</sup> Richard s'exprimait tout à l'heure. Je rappelle que le critère pour accéder aux LUP est le salaire médian. Ce n'est pas rien du tout! Lors du débat sur cet objet au début du mois, M<sup>me</sup> Corpataux, cheffe de groupe des Verts, a rappelé que le revenu permettant d'avoir accès aux LUP était tout de même de 165 000 francs par an au maximum. C'est un revenu assez important, il faut bien l'admettre! Les LUP ne sont pas du tout des ghettos où loger des gens qui ont des revenus précaires ou des problèmes sociaux. Ça, je crois qu'on ne doit pas l'entendre!

Dans le cas présent, la Ville pourra, en collaboration avec les promoteurs, initier véritablement le PLQ de Bourgogne et définir ce qu'elle veut y mettre. C'est dire qu'on tient beaucoup à la mixité!

Dernier élément: il ne s'agit pas d'attribuer les parcelles propriétés de la Ville dans ce PLQ uniquement à la FVGLS pour y construire du logement social. Je vous rappelle qu'il y a d'autres acteurs potentiels, Mesdames et Messieurs, à savoir CAP Prévoyance – la caisse de pension des fonctionnaires de notre commune – ainsi qu'un certain nombre de coopératives. Vous voyez, ce n'est pas seulement à la FVGLS que seraient forcément attribuées ces parcelles. Bien entendu, les deux autres acteurs que je viens de mentionner auraient aussi l'obligation de construire des LUP.

Si vous aviez pris la peine de calculer, sur la base de la proposition PR-1475, le nombre de parcelles que la Ville possédera dans le périmètre du futur PLQ, vous auriez pu constater qu'il n'y en aura que deux. Il n'est donc pas correct de faire croire qu'on ne construira que du logement social dans le quartier! Aussi, je

vous invite à voter ce droit de préemption à l'avenue Soret. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 39 oui contre 32 non.

La délibération est ainsi conçue:

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 5, alinéa 2, lettre d) de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu la vente signée le 29 juillet 2021 de la parcelle N° 1197 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue Soret 29;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1197, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 996 m<sup>2</sup>, sise avenue Soret 29, par M. Severino Scomparin aux sociétés Aton Développement SA représentée par M<sup>me</sup> Sara Roux et Tradevcogen Investment SA représentée par M<sup>me</sup> Deborah Fayon, pour le prix de 2 395 250 francs aux fins de construction de logements d'utilité publique.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 600 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus à l'acquéreur évincé compris, en vue de cette acquisition.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 600 000 francs.

*Art. 5.* – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*Art. 6.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de l'objet susmentionné en vue de la réalisation du projet.

*Art. 7.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

*Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.*

*(Applaudissements.)*

## **6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1450 A/B)<sup>1</sup>.**

### *Troisième débat*

**Le président.** Nous passons au troisième débat obligatoire sur les comptes 2020 de la Ville de Genève, dont nous avons déjà débattu tout à l'heure. La parole n'étant pas demandée, nous passons tout de suite au vote. Les trois délibérations que je mets aux voix séparément figurent respectivement aux pages 3 à 5 et à la page 131 des rapports PR-1450 A/B.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération I est accepté par 47 oui contre 10 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 51 oui contre 14 non (1 abstention).

---

<sup>1</sup> Rapports, 1927.

**Le président.** Je rappelle que l'article unique de la délibération III a été amendé par la commission des finances, j'ai donné le détail de cet amendement lors du deuxième débat tout à l'heure. Je rappelle que la délibération III amendée figure à la page 131 des rapports PR-1450 A/B.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération III amendée est accepté par 52 oui contre 14 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

*DÉLIBÉRATION I*  
*Crédits budgétaires supplémentaires*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre f) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;  
sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Crédits supplémentaires.

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 73 739 323 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

*DÉLIBÉRATION II*  
*Comptes annuels*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, 48 et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessous;  
sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Compte de résultats.

Le compte de résultats de la Ville de Genève pour l'exercice 2020 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Charges d'exploitation	1 158 638 212
sous déduction des imputations internes de	-20 893 747
soit un total des charges nettes d'exploitation de	1 137 744 465
Revenus d'exploitation	1 063 054 980
sous déduction des imputations internes de	-20 893 747
soit un total des revenus nets d'exploitation de	1 042 161 233
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-95 583 232</b>
Charges financières	95 186 854
Revenus financiers	143 692 960
<b>Résultat financier</b>	<b>48 506 106</b>
Charges extraordinaires	–
Revenus extraordinaires	–
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>–</b>
<b>Total du compte de résultats</b>	<b>-47 077 126</b>

*Art. 2.* – Compte des investissements.

Le compte des investissements pour l'exercice 2020 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Dépenses d'investissements PA	148 114 946
Recettes d'investissements PA	23 603 084
Investissements nets PA	124 511 862
Dépenses d'investissements PF	17 275 694
Recettes d'investissements PF	2 343 454
Investissements nets PF	14 932 240
<b>Investissements nets</b>	<b>139 444 102</b>

*Art. 3. – Financement des investissements.*

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Investissements nets PA	124 511 862
Amortissements	85 678 084
Excédent de revenus du compte de résultat	-47 077 126
Attributions/(prélèvements) aux fonds	2 074 428
Autofinancement	40 675 386
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>-83 836 476</b>

*Art. 4. – Variation de la fortune – Etat du capital propre.*

La diminution de la fortune, soit 48 400 442 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de charges du compte de résultat et des prélèvements et attributions annuelles liées aux Fonds spéciaux de capitaux propres.

*Art. 5. – Bilan.*

Le bilan au 31 décembre 2020 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 4 990 789 687 francs.

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2020 à 709 280 312 francs.

*DÉLIBÉRATION III*  
*Affectation du résultat*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 3 et l'article 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique. – L'affectation du résultat de l'exercice.*

L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 d'un montant de -48 400 442 francs, comme suit:

	Fr.
Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	-48 400 442
Report à nouveau dans la fortune nette	0
<b>Total</b>	<b>-48 400 442</b>

*Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.*

*(Applaudissements.)*

## 7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

## 8. Interpellations.

Néant.

## 9. Questions écrites.

**Le président.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-609, de *M<sup>me</sup> Louise Trotter*: «Qui dit urgence climatique, dit rénovation des bâtiments»;
- QE-610, de *M<sup>mes</sup> et MM. Matthias Erhardt, Pascal Holenweg, Brigitte Studer et Alia Chaker Mangeat*: «Charge pour les salaires de direction au Grand Théâtre de Genève et à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR)»;
- QE-611, de *M. Philippe de Rougemont* et *M<sup>me</sup> Delphine Wuest*: «Double contrainte pour le Service d'incendie et de secours (SIS), que faire?»;
- QE-612, de *M. Pierre-Yves Bosshard*: «Quels sont les revenus de la taxe professionnelle en Ville de Genève?».

2238

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021 (soir)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je lève la séance et vous souhaite une bonne rentrée chez vous. Bonne nuit et à mardi prochain, pour les séances plénières du 5 octobre.

Séance levée à 22 h 30.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	2196
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	2196
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2196
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1450 A/B). Suite du premier débat . . . . .	2196
5. Proposition du Conseil administratif du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1197, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 996 m <sup>2</sup> , sise avenue Soret 29, par M. Severino Scomparin aux sociétés Aton Développement SA représentée par M <sup>me</sup> Sara Roux et Tradevcogen Investment SA représentée par M <sup>me</sup> Deborah Fayon, pour le prix de 2 600 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1475). Troisième débat . . . . .	2224
6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner les comptes 2020 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1450 A/B). Troisième débat. . . . .	2233
7. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	2237
8. Interpellations . . . . .	2237
9. Questions écrites . . . . .	2237

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Isabelle Roch-Pentucci*